

2 orig + copie
comptes
30-6-59

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

purement des comptes du
palais des Congrès :
réglement d'un déficit

59000

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convo-
cations faites le 4 Juin 1959

Etaient présents : MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,
LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND,
LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET,
MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER
Melle FOUCHE par M. Nartreau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire expose que les recettes des représentations théatrales
données au Palais des Congrès ne couvrent généralement pas les frais
engagés. Seule la représentation des " Plaideurs " a été bénéficiaire :
22.271 frs.

La Municipalité se trouve donc amenée à délibérer en vue de résor-
ber le déficit constaté qui s'élève à 154.762 frs et se décompte comme
suit :

- 1/ Factures Dumand (affichage) 24.505 frs
1.305 frs + 11.940 frs + 11.220 frs
- 2/ Factures Henry Murray représentant de la troupe théatrale 110.251 frs
demeurant 15, rue Bassano à Paris 8°
- 3/ Frais à verser aux Contributions Indirectes 4.541 frs
- 4/ Factures du Journal " Sud Ouest " Publicité 9.836 frs
4.918 frs + 4.918
- 5/ Factures du Journal " La Nouvelle République " 798 frs
Publicité
- 6/ Frais à verser à l'Enregistrement

./.

Le Conseil Municipal

décide qu'il y a lieu de payer les facturesci-dessus mentionnées
dit que la dépense, qui s'élève au total de 154.762 frs sera mandatée
ch XXVII art. 8 " Frais d'exploitation et d'entretien du Palais des
Congrès

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre "M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

24 JUIN 1959
ROCHEFORT-MER
Pour le Sous-Prefet au
Le Sous-Prefet
Le Sous-Prefet de Saintes :